



## COMMUNIQUE DE PRESSE

### PUBLICATION DU RAPPORT ANNUEL 2020 DU CLUB DE PARIS

Le [rapport annuel 2020](#) du Club de Paris est maintenant disponible sur le site internet du Club de Paris.

Face à la pandémie de COVID-19 qui a aggravé les vulnérabilités liées à la dette pour de nombreux pays, le Club de Paris a joué un rôle clé en concevant, en coordination avec le G20, l'Initiative de suspension du service de la dette (ISSD) et en impulsant sa mise en œuvre rapide et transparente afin de garantir un bénéfice maximal pour les pays à faible revenu. En 2020, le Club de Paris a reporté les échéances de 35 pays débiteurs à hauteur de 2,5 milliards de dollars.

Les créanciers du Club de Paris ont par ailleurs convenu avec les autres membres du G20 d'un « cadre commun pour le traitement de la dette au-delà de l'ISSD ». Ce cadre commun permet de définir une approche multilatérale afin de faciliter les traitements de dette des pays éligibles à l'ISSD par les créanciers du Club de Paris et du G20 de manière coordonnée, ordonnée et sans délai, tout en assurant une large participation des créanciers, y compris du secteur privé, grâce au principe de comparabilité de traitement.

Ce cadre commun représente une avancée majeure dans l'architecture financière internationale et renforce la coordination entre les créanciers du Club de Paris et les autres créanciers du G20 à un moment où les vulnérabilités de la dette sont élevées, en particulier dans les pays à faible revenu. Les créanciers du Club de Paris restent pleinement engagés à la mise en œuvre du cadre commun compatible avec les paramètres d'un programme FMI de la tranche supérieure de crédit. A ce jour, trois pays ont formellement formulé une demande au titre du cadre commun (Ethiopie, Tchad et Zambie).

En 2020, le Club de Paris a également poursuivi ses efforts pour promouvoir des traitements ordonnés de dette souveraine et la mise en œuvre de l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTÉ), en accordant un allègement de dette intérimaire à la République fédérale de Somalie, qui a atteint en mars 2020 le point de décision de l'initiative PPTÉ.

Le Club de Paris reste attaché à un dialogue étroit avec les créanciers privés. Depuis le début des années 2000, il entretient des échanges réguliers avec l'institut de la finance internationale (IIF) et est parvenu, dans le contexte de la crise de la COVID-19, à améliorer la coordination entre créanciers, aux côtés des autres membres du G20 et avec le soutien du FMI et de la Banque mondiale.

### **Notes de contexte**

1. Le Club de Paris s'est réuni pour la première fois en 1956. Il s'agit d'un groupe informel de gouvernements créanciers dont le rôle principal est d'assurer la coordination des créanciers publics lors des restructurations de dette.

2. Les 22 membres du Club de Paris sont les suivants : Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Canada, Corée, Danemark, Espagne, Etats-Unis, Fédération de Russie, Finlande, France, Irlande, Israël, Italie, Japon, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède et Suisse.

3. La publication d'un rapport annuel, depuis 2008, témoigne de l'engagement des créanciers du Club de Paris à contribuer à une plus grande transparence du travail et du fonctionnement du Club de Paris.

4. Le rapport annuel 2020 du Club de Paris comprend les quatre grands chapitres suivants :

-- un chapitre sur l'initiative de suspension du service de la dette (ISSD) du Club de Paris et du G20 et cadre commun pour le traitement de la dette au-delà de l'ISSD,

-- un chapitre sur la Conférence ministérielle de haut niveau du Forum de Paris et de la présidence saoudienne du G20 sur le thème « Surmonter la crise liée à la COVID-19 : rétablir des flux de capitaux soutenable et des niveaux de financement adaptés pour le développement », le 8 juillet 2020,

-- un chapitre sur l'engagement du Club de Paris avec le secteur privé,

-- un chapitre sur l'accord du Club de Paris avec la République fédérale de Somalie dans le cadre de l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés.

A ces 4 grandes parties, s'ajoutent une présentation du rôle du Club de Paris ainsi que de l'encours du Club de Paris sur les pays emprunteurs.